

accord voulait que tous les équivalents des autres qualités soient inclus dans cette catégorie. Mais dans l'Accord, pour la première fois, comme il est indiqué dans le tableau 5, il y a plusieurs catégories désignées, avec des minimums et des maximums pour chaque qualité particulière.

On se souvient que le Canada a eu du mal à vendre une partie de son blé d'autres catégories, notamment de la catégorie n° 3. Nous ne pouvions réduire le prix du blé n° 3, car il avait été établi dans l'Accord international sur les grains mais non pas, je pense, dans l'Accord international sur le blé. C'est là-dessus que la France et l'Australie ont fait en sorte de prendre une avance sur le Canada, et de vendre leur blé au Japon. Je voudrais vous lire un passage de la page 1664 du rapport du comité.

M. Horner: Vous avez dit hier que vous étiez d'avis que l'ancien Accord international sur le blé était peut-être meilleur, en ce qu'il comprenait la plupart des pays exportateurs et qu'en vertu du présent accord, c'est un véritable ramassis de tout un chacun. Ai-je raison de penser qu'un plus grand nombre de pays sont touchés par l'Accord que dans le passé?

M. McNamara: Non, je pense que les membres de l'Accord international sur les grains sont moins nombreux que ceux qui étaient membres de l'Accord sur le blé. Ce que je tentais d'expliquer hier, M. Horner, c'est qu'il est regrettable, à mes yeux, que cet accord ait été négocié sous les auspices du GATT.

Ce fut là la première déception. Je poursuis la citation:

M. Horner: Je suis d'accord.

M. McNamara: Il excluait la Russie et d'autres pays qui étaient membres de l'Accord sur le blé. A mon sens, il eût été préférable qu'il fût négocié dans le cadre de l'ancien Accord international sur le blé, ce qui aurait permis à la Russie d'en faire partie.

Cela est clair et net, monsieur l'Orateur. Et je crois que tous les députés se souviennent du conseil du ministre de l'Industrie et du Commerce, au sujet de l'Accord international sur les grains.

• (8.30 p.m.)

Comme on peut le voir page 1664, j'ai posé à M. McNamara la question suivante:

Pourquoi est-ce que la négociation n'a pas eu lieu sous les auspices de l'Accord international sur le blé?

M. McNamara a répondu:

Parce que les pays membres, à l'exclusion de la Russie et de quelques autres, qui étaient membres de l'Accord sur le blé, pensaient que la négociation serait préférable sous cette nouvelle forme, tout particulièrement les Américains.

La qualité n'intéressait pas les Américains, pourtant, tous les rapports que la Commission canadienne du blé a soumis à Ottawa indiquent que les ventes de blé du Canada se sont toujours fondées principalement sur la

[M. Horner.]

qualité. Nous avons accepté d'établir l'Arrangement international sur les céréales sous le régime du GATT. Ce fut l'erreur du Canada.

J'aimerais vous exposer neuf programmes que le gouvernement pourrait mettre en œuvre, et qui permettraient aux cultivateurs de faire des recettes. Il y a d'abord l'établissement d'un régime de dualité de prix pour le blé. Selon M. McNamara, de la Commission canadienne du blé, un tel régime est possible.

Deuxièmement, je propose un paiement de 20c pour le blé vendu l'an passé, et à cet égard, je suis d'accord avec mes honorables amis de gauche. Cela aiderait ceux qui ont le plus besoin d'aide.

Si le gouvernement voulait vraiment aider les cultivateurs, il aurait dû lancer un autre programme avant les ensemencements, mais ce n'est peut-être pas trop tard, étant donné les graves gelées qui ont frappé l'Alberta en général, et certaines régions de la Saskatchewan, juste au moment de la germination. Je propose donc en troisième lieu que le gouvernement fasse des paiements pour encourager la mise en jachère l'été et la formation d'herbages, ce qui pourrait encourager les cultivateurs à s'aventurer dans d'autres secteurs de production.

Ma quatrième recommandation est qu'un nouvel Arrangement international sur les céréales s'étendant aux principaux pays importateurs et exportateurs de blé, y compris la Russie, soit rédigé aussitôt que possible.

J'aurais voulu avoir le temps de citer un passage des délibérations du comité et ce que MM. McNamara et Vogel ont dit au sujet des accords de troc. Nous devons encore vendre à la Russie environ 135 millions de boisseaux en vertu du dernier accord triennal. Pourquoi ne nous mettons-nous pas à l'œuvre et n'offrons-nous pas d'accepter leur machinerie agricole ou leur matériel industriel lourd tels que des tracteurs à chenilles en échange de la totalité ou d'une partie de ce blé?

Ma sixième recommandation est que depuis dix ans nous nous sommes engagés dans le domaine des ventes à crédit et je crois que le gouvernement pourrait encourager davantage les ventes de ce genre.

Septièmement, le Canada doit adopter une attitude réaliste à propos du commerce avec le Japon. Nous avons délégué dernièrement cinq de nos ministres au Japon et ils sont rentrés tout penauds. Ce voyage a coûté \$160,000 aux agriculteurs canadiens; tout cela pour constater l'endommagement d'un envoi de blé qui ne se serait pas produit selon nos inspecteurs. Mais comme nos ministres étaient d'humeur cordiale, ils ont consenti à verser cette somme aux Japonais, quitte à en priver les agriculteurs. Étant donné que nos ventes aux